



Conseil d'administration

Délibération à distance du 27 février 2020

Délibération n°01-2020

**Procédure de recrutement du directeur du Parc national du Mercantour /
Désignation de deux administrateurs pour siéger
au sein du comité de sélection paritaire**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et l'article L.331-8 relatif au recrutement du directeur de l'établissement public de Parc national ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu la délibération n°16-2015 du conseil d'administration du 2 novembre 2015 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national du Mercantour ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu le courrier de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique et solidaire en date du 29 janvier 2020 ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article unique : désigne Monsieur Fernand BLANCHI et Monsieur Jean-Paul DAVID pour siéger, aux côtés du président du conseil d'administration et des trois représentants de l'État, au sein du comité de sélection paritaire constitué dans le cadre de la procédure de recrutement du directeur de l'établissement public du Parc national du Mercantour.

Cette délibération est adoptée à 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

A Nice, le 27 février 2020

Le président
du conseil d'administration

Charles-Angé GINESY

Le directeur
du Parc national du Mercantour

Christophe VIRET